

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

LOT n°6

BRETIGNOLLES-SUR-MER (85470)
Rue de la Parée - Rue des Trois Tours
" La Parée Bleue "

MAÎTRE D'OUVRAGE



SAS CAP DEVELOPPEMENT
7 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85180 LES SABLES D'OLONNE
06.99.11.17.14
obreviere@cap-immobilier.com

GEOMETRE - EXPERT

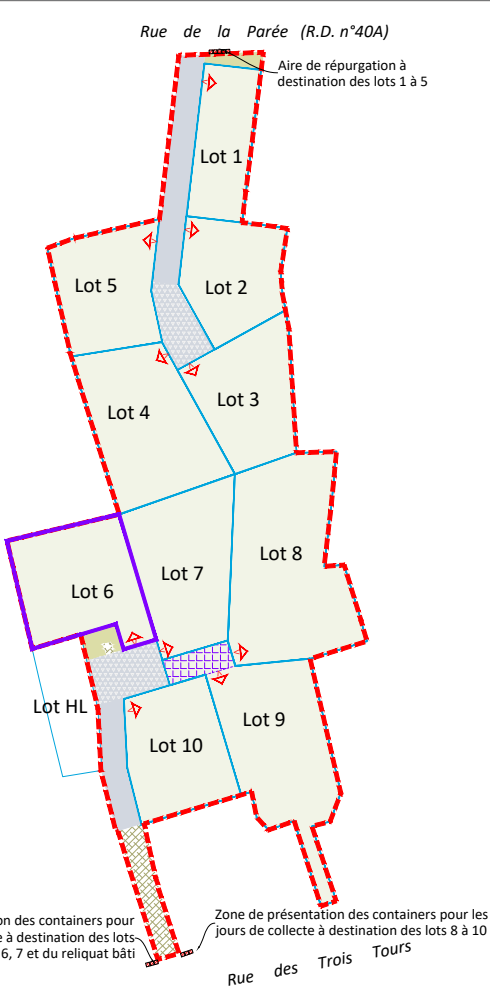


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Lots libres
- Voie partagée en enrobés noirs (ou équivalent)
- Voie partagée en enrobés clairs (ou équivalent)
- Voie existante reprise après travaux à l'état existant en mélange terre/pierre (ou équivalent)
- Espaces verts plantés ou engazonnés (Cf. PA8.6)
- Accès à la parcelle - Deux places de stationnement obligatoire (forme et emprise figurative / emplacement obligatoire)
- Aire de présentation des bacs

Zone de présentation des containers pour les jours de collecte à destination des lots 6, 7 et du reliquat bâti

Zone de présentation des containers pour les jours de collecte à destination des lots 8 à 10

MAÎTRISE D'OEUVRE



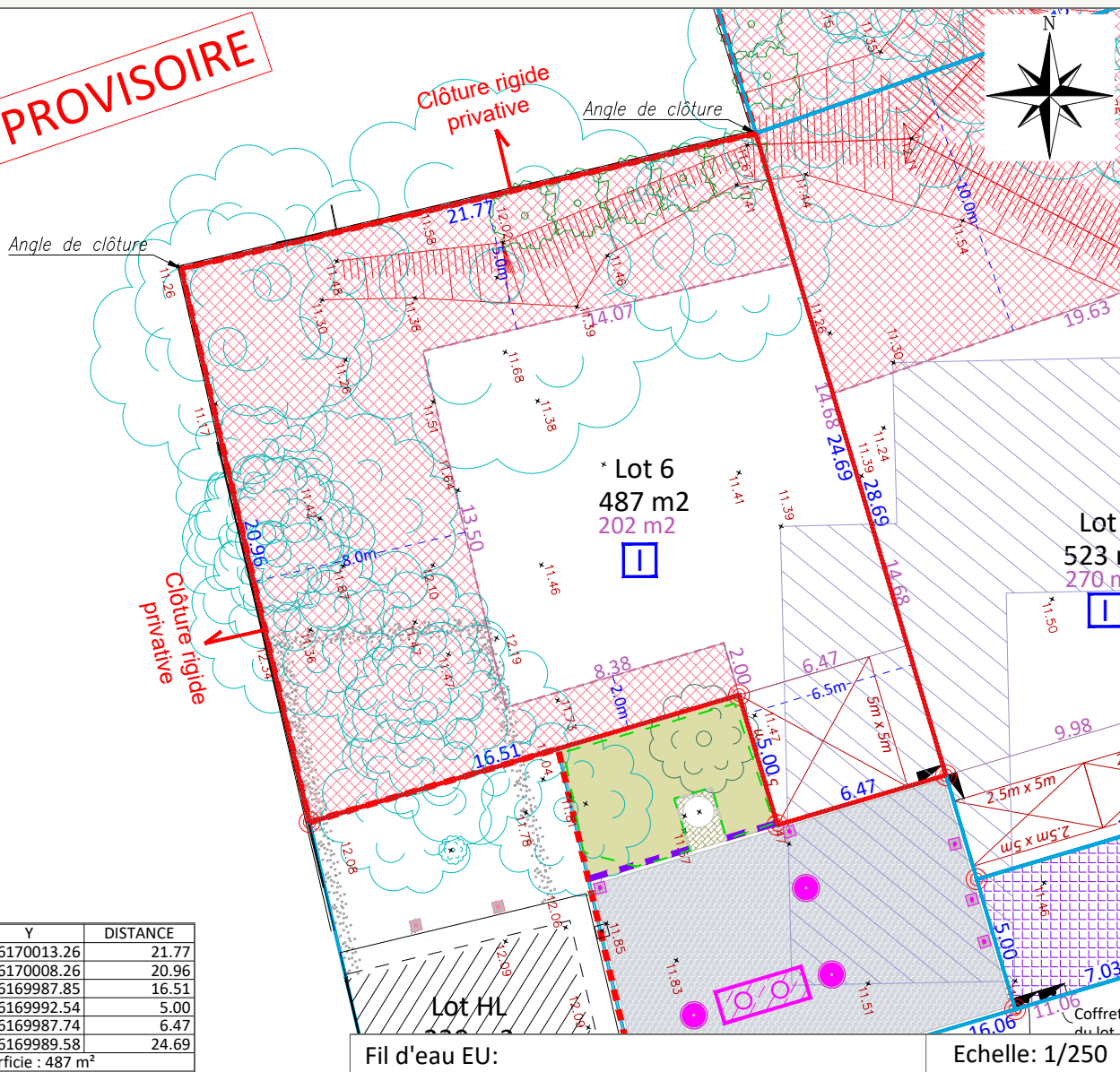
AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PAYSAGISTE-CONCEPTEUR



LANDSCAPE.U.NEED
15 Rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS
02.41.86.16.21
agence@landscape.fr

PLAN PROVISOIRE



LEGENDE

- Zone non-aedificandi à l'exception d'une éventuelle annexe en structure légère (de type abri de jardin)
- Cotation / Surface des zones constructibles
- Enclave privative de 5m de profondeur par 5m de large dédiée au stationnement des véhicules
- Enclave privative de 10m de profondeur par 2m50 de large dédiée au stationnement des véhicules
- Arbre / arbustes existant à conserver
- Arbre à planter (emplacement à définir en phase DCE)
- Haie d'essences variées à planter à la charge de l'aménageur (cf essences PA...) (emplacement et nombre figuratif à définir en phase DCE)
- Bassin d'infiltration de gestion des Eaux Pluviales des espaces communs
- Talus existant conservé au niveau des espaces de préservation des arbres et en limite périphérique à l'opération
- Emprise de la servitude de passage et de tréfonds (Cf. plan ci-contre)
- Zone remblayée
- Cote altimétrique: du terrain naturel
- Altitude projet
- Coffrets technique
- Poteau télécom
- Poteau électrique + télécom
- Poteau électrique + télécom + candélabre
- Lampadaire
- Regard / Branchement EU
- Poste de refoulement EU
- Coffret d'alimentation du poste de refoulement EU
- Ouvrage d'infiltration à la parcelle à prévoir à la charge de l'acquéreur
- Puits existant
- Regard / Grilles EP
- Borne
- Bâtiment en dur existant
- Bâtiment léger
- Mur
- Clôture légère
- Portail / portillon

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 07/03/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.